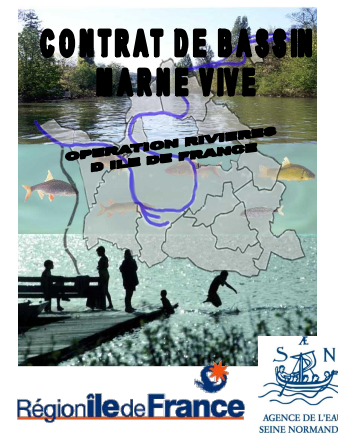




SYNDICAT MARNE VIVE



CONTRAT DE BASSIN MARNE VIVE

BILAN 2002 - 2006

SOMMAIRE

RAPPEL DU CONTEXTE DU CONTRAT DE BASSIN 2002-2006	3
SYNTHESE DU CONTRAT DE BASSIN 2002-2006	5
I - RAPPEL : LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN	5
II – MISSIONS DE LA CELLULE D’ANIMATION	6
A- MISSIONS D’AIDES AUX MEMBRES POUR LA COORDINATION, LA REALISATION ET LA MISE EN COHERENCE DES ACTIONS	6
B- SENSIBILISATION DU PUBLIC	6
C- SUIVI DES GRANDS PROJETS : SDAGE ET SDRIF	7
D- CONSTITUTION DE PARTENARIATS	7
E- ARTICULATION DES RELATIONS ENTRE LES MEMBRES ET LES FINANCEURS COMITÉ TECHNIQUE ET COMITÉ PILOTAGE	7
III - CONSTAT DU SUIVI DE LA QUALITE DE LA MARNE ENTRE 2002 ET 2006	8
IV – CONSTAT SUR L’AMENAGEMENT ET L’ENTRETIEN DE LA RIVIERE	9
V – MISE EN VALEUR DE LA RIVIERE	9
VI - BILAN POUR LES MEMBRES DU SYNDICAT	10
A - BILAN 2006 PAR ACTIONS	10
B - BILAN 2006 PAR MONTANTS ENGAGES	12
VII - BILAN POUR LE SYNDICAT MARNE VIVE	14
A - ETUDE ET CONSEIL	14
B - FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS	16
C - SUIVI DES IMPACTS	18
POURSUITE DU CONTRAT DE BASSIN PAR UN NOUVEL OUTIL	20
A - LE CONTRAT GLOBAL	20
B - PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2007	20
CONCLUSION	21

RAPPEL DU CONTEXTE DU CONTRAT DE BASSIN 2002-2006

Le contrat de bassin « Marne », concerne le territoire du syndicat composé de collectivités locales, du Port Autonome de Paris et de la Chambre de Métiers du Val de Marne.

Ce contrat s'est traduit par un programme pluriannuel de 5 ans permettant d'améliorer la qualité de la Marne sur son cours aval (de Gournay-sur-Marne à Charenton-le-Pont), et de protéger et développer le milieu naturel dans lequel elle s'inscrit. Ce contrat a matérialisé l'engagement des maîtres d'ouvrage ayant une mission de gestion de l'eau

Le contrat « Marne Vive » comportait un programme d'actions à mener par les maîtres d'ouvrages signataires dans les domaines suivants :

1. *L'alimentation en eau potable*
2. *L'assainissement des eaux usées*
3. *La collecte des eaux pluviales et son renforcement et leur dépollution*
4. *Les études concourant à la mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux*
5. *La surveillance de la qualité des eaux*
6. *L'aménagement de rivière et de milieux humides,*
7. *La lutte contre les inondations,*
8. *La trame verte*
9. *La communication*

En 2002, l'ensemble du programme quinquennal d'actions à mener sur le territoire du syndicat s'élevait à un montant global de : 54 312 462 €.HT. 36% de ce montant étaient, au vu des politiques de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Île-de-France, potentiellement subventionnés par les financeurs.

Dans le cadre de ce contrat, le Syndicat Marne Vive avait pour missions de :

- sur la base du Schéma Directeur Marne Vive approuvé en mai 2000, d'élaborer un programme global des études, travaux et actions à engager pour protéger les ressources en eau et améliorer la qualité de la Marne aval ;
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage directe des études et mesures ou autres actions conformément aux statuts du Syndicat, de conseiller et d'orienter les maîtres d'ouvrage locaux dans leurs actions sur le territoire du Syndicat mixte « Marne Vive » conformément au Schéma Directeur Marne Vive (SDMV) ;
- de coordonner les demandes d'aides, veiller au respect de la programmation et être l'interlocuteur de l'Agence pour le suivi de la programmation ;
- de suivre le déroulement des opérations retenues dans le contrat de bassin ;
- d'organiser et/ou de coordonner une mission de conseil et de sensibilisation sur le thème de l'amélioration de la qualité de la Marne envers les communes, les usagers (.....), au besoin par la mise en place de réunions, documents, site Internet, ...

Les actions du syndicat ont été principalement orientées vers le suivi et la compréhension de l'évolution du milieu naturel et de la rivière, la participation à l'élaboration des grands outils de planification (SDRIF, SDAGE), le conseil et l'assistance aux membres avec notamment la réflexion sur la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur après l'échéance 2006 du contrat de bassin.

Toutes les actions du Syndicat Marne Vive issues du SDMV et de ses membres ont été cohérentes avec les objectifs de la Directive Cadre Européenne reprise dans les priorités de la politique territoriale du 8^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à savoir :

- Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Réduire les pollutions diffuses par les substances toxiques ;
- Disposer d'une ressource suffisante en quantité et en qualité, en priorité pour l'alimentation en eau potable ;
- Développer la prévention et la gestion du risque inondation ;
- Améliorer l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- A plus grande échelle de contribuer à l'objectif global de reconquête de la vallée de la Seine et de la Mer du Nord notamment en permettant la reconquête du bassin par les grands migrateurs et en réduisant les risques d'eutrophisation en mer (nitrates)
- (maîtriser l'évolution du prix de l'eau).

Approuvé le 25 septembre 2000, le principe de l'engagement du syndicat Marne Vive dans un contrat de bassin avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région Ile-de-France a permis de mettre en œuvre l'ensemble des actions inscrites au schéma directeur Marne Vive.

Il confirme l'approche cohérente menée par le syndicat dans l'esprit de la loi sur l'eau, de la DCE (loi du 21 avril 2004), de l'élaboration du SDAGE (2009) et du SAGE Marne aval (Marne Confluence).

Elaboré dès 2001, le contrat de bassin a été signé en juin 2004 par Monsieur BRICHARD, Directeur des rivières Ile-de-France à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, par Monsieur VAMPOUILLE, Vice-Président Chargée de l'environnement de la Région Ile-de-France et par les membres du syndicat Marne Vive.



Photo ci-contre : M. Chagny (Vice Président du Syndicat, M. Vampouille (Vice Président de la Région, M. Beaumont (Président du Syndicat, M. Brichard (Directeur rivières AESN, M. Spilbauer (Maire de Bry), M. Lemarié (ingénieur du Syndicat, M. Arnault (Vice Président du Syndicat)

I - RAPPEL : LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN

Les actions à mener, faisant l'objet du présent contrat s'inscrivent dans un contexte de gestion globale des eaux du bassin versant de la Marne qui reposent sur les objectifs suivants :

1 - La qualité des eaux

Les objectifs sont :

- améliorer la qualité de l'eau de la Marne et de ses affluents afin d'atteindre la classe de qualité : 1B
- améliorer la qualité des milieux aquatiques et des milieux humides ;
- améliorer la restauration et la protection des ressources en eau ;
- améliorer la qualité et la fiabilité des systèmes d'assainissement des eaux usées (collecte, transport et dépollution) ;
- développer la maîtrise des ruissellements et le traitement des eaux pluviales.

2 - L'aménagement et l'entretien de la rivière et des milieux humides

L'objectif de restaurer et de protéger une "identité de rivière" aux cours d'eau du bassin versant de la Marne, guide les actions en matière :

- de régulation du débit de la rivière ;
- de lutte contre l'érosion des berges ;
- d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de leurs abords : lit majeur et lit mineur, rives et berges, en particulier sur les tronçons de rivière fortement urbanisés ;
- d'aménagement de zones humides sur l'ensemble du bassin versant.

3 - La mise en valeur de la rivière et des milieux humides

Les objectifs sont :

- de mettre en place et de protéger les accès pour l'entretien de la rivière, de son lit et des berges, dans le cadre d'un programme pluriannuel ;
- de protéger et d'améliorer la qualité paysagère des sites ;
- de protéger et de restaurer la qualité des écosystèmes des milieux aquatiques et humides ;
- la promotion d'une valorisation économique raisonnée des sites (usages urbains ruraux, récréatifs, de loisirs et de détente,....).

II – MISSIONS DE LA CELLULE D'ANIMATION

L'objectif de la cellule d'animation a été de coordonner et d'animer toute action nécessaire à la protection des ressources en eau et à l'amélioration de la qualité de la Marne sur son cours aval, en cohérence avec les objectifs de l'Agence de l'Eau.

Les objectifs définis par la convention

- ⇒ Appliquer le contrat de bassin pour les actions relevant de la compétence du Syndicat mixte « Marne Vive » ;
- ⇒ Faciliter la coordination et la réalisation des actions inscrites au contrat de bassin par les différents maîtres d'ouvrage en veillant particulièrement à la cohérence des travaux ;
- ⇒ Développer et de remplir les tableaux de bord de suivi des actions et du milieu ;
- ⇒ Poursuivre l'animation locale pour une gestion améliorée de la protection des ressources en eau et de l'amélioration de la qualité de la Marne aval.

La cellule d'animation devait assurer les missions suivantes :

- ⇒ Présentation au comité technique des programmes annuels de travaux faisant l'objet des conventions d'aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional au profit des différents maîtres d'ouvrage agissant sur le territoire du Syndicat mixte « Marne Vive » ;
- ⇒ Annuellement, élaboration du compte rendu d'exécution du contrat et rédaction d'un rapport sur son activité, qui devra être présenté au comité technique une fois par an ;
- ⇒ Tenue à jour des tableaux de bord de suivi des actions du contrat de bassin ;
- ⇒ Mise en œuvre d'actions d'information, de conseil et d'animation, utiles à la bonne exécution du contrat de bassin ;

A- MISSIONS D'AIDES AUX MEMBRES POUR LA COORDINATION, LA REALISATION ET LA MISE EN COHERENCE DES ACTIONS

Le syndicat a assuré le suivi des projets et programmes d'actions des membres par

- ⇒ Des rencontres biennuelles pour effectuer un recensement des projets en phase d'étude, de réalisation ou d'action achevée pour proposer un accompagnement technique et/ou financier ;
- ⇒ L'assistance ponctuelle à un projet : berges de l'île Fanac à Joinville, Salon de l'environnement à Villiers-sur-Marne, Bras de Gravelle à Saint Maurice, Arrêté de Protection de Biotope à Saint-Maur-des-Fossés... ;
- ⇒ La création et la réalisation de réunions d'information thématiques sur près de 30 journées ;
- ⇒ La création et la réalisation de formation de personnel technique, administratif et élus des membres: 232 personnes formées entre 2002 et 2006.

B- SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le Syndicat Marne Vive a participé à plusieurs reprises au Festival de l'Oh organisé par le Conseil Général 94, au salon de l'environnement organisé par la ville de Villiers sur Marne et au Big Jump 2005. Cette dernière opération a mobilisé différents acteurs dont le SIAAP, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Port Autonome de Paris, l'Association Au Fil de l'Eau et la ville de Saint-Maur-des-Fossés. Par son intervention plus de 200 personnes ont pu être sensibilisées à la protection de la rivière et à la première consultation du public sur le SDAGE Seine Normandie.

Enfin, le Syndicat Marne Vive a repris entièrement son site Internet « www.marne-vive.com » afin de le rendre plus accessible au grand public (et aux handicapés), plus dynamique et qu'il soit une interface d'échange simplifiée entre les membres et les services techniques du syndicat.

C- SUIVI DES GRANDS PROJETS : SDAGE ET SDRIF

Dans le cadre de sa cellule d'animation du contrat de bassin, le Syndicat Marne Vive s'est impliqué dans les objectifs de concertations du SDAGE et du SDRIF en diffusant l'information auprès de ses membres de l'avancée de ces schémas directeurs, en défendant les objectifs du syndicat et du contrat de bassin par délibération des membres lors des comités syndicaux ou en participant aux groupes de travail organisés pour la concertation de la mise en œuvre de ces schémas.

D- CONSTITUTION DE PARTENARIATS

Le Syndicat Marne Vive a continué à renforcer ses partenariats avec les acteurs de l'eau de du bassin versant. En participant activement aux groupes Phyt'eaux Propres, aux commissions géographiques, aux groupes de travail SDAGE, en se conventionnant avec le SIAAP, en consolidant ses relations avec l'Association des maires d'Île de France, ..., le syndicat a développé son image d'acteur incontournable du bassin Marne Confluence.

E- ARTICULATION DES RELATIONS ENTRE LES MEMBRES ET LES FINANCEURS COMITÉ TECHNIQUE ET COMITÉ PILOTAGE

En plus de son rapport d'activité annuel et semestriel, son suivi de la politique de la Région Île-de-France (Charte de la biodiversité, SDRIF) et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (commission géographique, formations, 9^{ème} programme, SDAGE) le syndicat a assuré une information continue entre ces différentes entités.

Depuis la signature du contrat de bassin en juin 2004 le syndicat a organisé un comité technique et un comité de pilotage en 2005, au cours desquels ont été présentés l'avancement du contrat de bassin.

III - CONSTAT DU SUIVI DE LA QUALITE DE LA MARNE ENTRE 2002 ET 2006

La qualité physico-chimique et biologique de la rivière s'est améliorée.

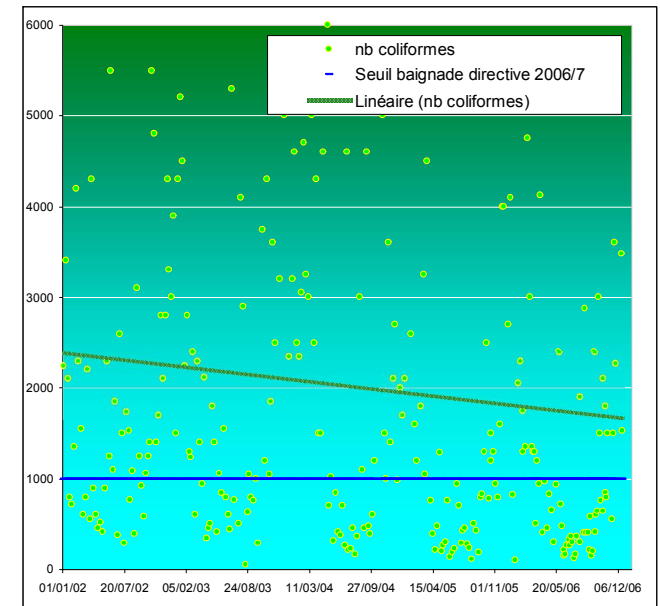
En 2005, 9 paramètres sur 20 atteignent le niveau de « Bon Etat » recommandé par la circulaire DCE 2005/12. Les autres paramètres ne sont pas encore étudiés en Marne ou n'atteignent pas encore le niveau demandé.

De plus, le suivi piscicole de 2006 est caractérisé par le développement d'une fraie plus importante d'espèces polluo-sensibles en Marne telle que la Bouvière (*Rhodeus sericeus*) et les indices poissons rivières sont en croissante amélioration.

IPR à	2002	2003	2004	2005	2006
Gournay	11,52	6,04	6,26	5,78	5,37
Evolution	➔				
Bry/Marne	25,19	11,54	13,45	9,73	17,02
Evolution	➔				
Champigny	15,63	19,63	19,45	16,67	7,105
Evolution	➔				
Maison A.	55,71	19,77	35,66	27,12	7,32
Evolution	➔				
Bonneuil/M	Aménagement des berges du port			8,32	10,84
Evolution	➔				

De même, les efforts lourds consacrés à l'assainissement ont porté leurs fruits. En effet, la contamination par les débordements des réseaux d'assainissement ou leur mauvaises connections ont diminué.

Cette tendance s'observe notamment sur l'évolution à la baisse des concentrations en *Escherichia coli* (bacille caractéristique de la contamination fécale humaine) entre 2002 et 2006 comme le montre le graphique ci-après.



IV – CONSTAT SUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RIVIERE

Au cours de la période du contrat de bassin, 755 ml de berges ont été aménagés en suivant des prescriptions hydro-géomorphologiques respectueuses des milieux naturels, et participant à la reconquête par la faune et la flore des milieux aquatiques paupérisés, par les aménagements en génie civil des dernières décennies.



Berge du Port Autonome



Berge du Beach de Saint Maur



Berge du quai de la Pie

V – MISE EN VALEUR DE LA RIVIERE

Les 12 panneaux signalétiques répartis sur le territoire des membres présentent les thèmes suivants :

- le peuplement piscicole (au recto) et la ripisylve et la faune (au verso)
- la qualité de l'eau (au recto) et le bassin versant (au recto)



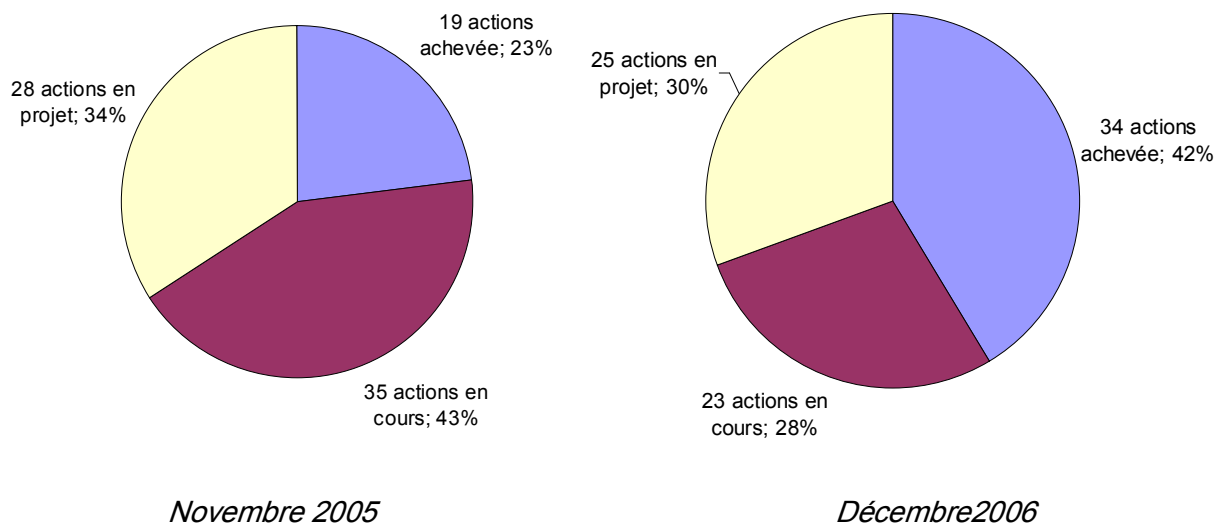
VI - BILAN POUR LES MEMBRES DU SYNDICAT

Les membres et le syndicat Marne Vive se sont engagés à réaliser les actions (82) entrant dans le cadre du contrat de bassin dont le montant cumulé inscrit s'élevait à 45 881 462 €¹

A - BILAN 2006 PAR ACTIONS

année	Total des actions inscrites	Actions achevées	Actions encore cours en 2007	Actions en projet
2005	82	19	35	28
	100%	23%	43%	34%
2006	82	34	23	25
	100 %	42%	28%	30%

Tableau de l'évolution de la répartition des actions entre 2005 et 2006



Graphique de l'état des lieux des actions pour le comité de pilotage de novembre 2005 et décembre 2006

L'analyse du tableau et de ces deux graphiques montre qu'en fin d'année 2006, 70% des actions ont été entreprises (réalisées ou encore en cours). Cependant, le nombre d'actions en projet reste relativement stable à 25. Ainsi seulement 3 actions ont changé de statut entre 2005 et 2006. Les membres du Syndicat Marne Vive ont, avant tout, cherché à terminer les actions en cours avant d'en débiter d'autres.

¹ En dehors des actions de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre d'actions par thèmes entre 2005 et 2006

Thèmes	Actions en projet		Actions en cours		Actions achevée		Total
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2006
1 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AUCUNE PROGRAMMEE)	0	0	0	0	0	0	0
2 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	9	8	17	15	7	9	33
3 - DEPOLLUTION DES EAUX	2	2	2	2	2	2	6
4 - ETUDE CONOURANT AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEPOLLUTION DE LA RIVIERE	2	2	6	0	0	6	8
5 - SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU	3	2	2	0	0	3	5
6 - AMENAGEMENT DE LA RIVIERE ET DES MILIEUX HUMIDES	3	1	2	3	6	7	11
7 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	2	2	0	0	0	0	2
8 - TRAME VERTE	6	8	4	2	3	4	13
9- COMMUNICATION	1	0	2	1	1	3	4
TOTAL	28	25	35	23	19	34	82

De façon plus détaillée, les 9 thèmes ont été programmés de manière très inégales :

Thème 1 : Le contrat de bassin ne comptait pas d'action pour l'alimentation en eau potable. Les procédures de suivi étant réalisées en interne par la ville de Saint Maur, seul membre à disposer de sa propre usine de production d'eau potable.

Thème 2 : L'assainissement des eaux usées a été le chapitre le plus important du contrat de bassin à la fois en nombre d'actions et en budget. Les efforts consentis par les membres du syndicat ont été très importants et expliquent la diminution significative de la contamination de la rivière par les rejets d'eaux usées en Marne. Cependant, entre 2002 et 2005, les membres du syndicat ont engagé 24 actions d'assainissement soit une fréquence d'environ 6 actions par an. Entre 2005 et 2006 une seule action est passée du stade « projet » au stade « d'actions en cours » de réalisation. Le ralentissement de l'engagement et donc de l'investissement des membres est donc fortement marqué au cours de ces deux dernières années. Ce ralentissement de l'activité

peut s'expliquer en partie par la diminution et la sélectivité plus importante des aides de l'Agence de l'Eau, concernant notamment les réseaux d'assainissement représentant la majorité des actions environ 40%.

Thème 3 : Les actions de dépollution des eaux pluviales ont été limitées par le raccordement des réseaux d'assainissement à l'usine de Seine Amont Valenton, qui au cours du contrat de bassin, a doublé sa capacité de traitement des eaux pluviales, pouvant aller jusqu'à 1,5 millions de m³ en temps de pluie.

Thème 4 : La plupart des études réalisées l'ont été par le syndicat dans le cadre des diagnostics des pratiques des membres, du suivi cartographique par SIG ou encore des études des usages de la rivière.

Thème 5 : Essentiellement effectuée par le Syndicat Marne Vive au travers du suivi et de la collectes de données, mais aussi par la mesure de paramètres en rivière et la production de bilans annuels et mensuels de l'état de la Marne.

Thème 6 : Sur 11 actions inscrites, 7 ont été réalisés et 3 sont en cours de réalisation en 2006. Par conséquent, l'objectif d'aménagement de la rivière et des milieux humides a bien été pris en compte par les membres du syndicat et réalisés à hauteur de 91%.

Thème 7 : 2 études relatives aux problèmes d'inondations prévues n'ont pas abouties.

Thème 8 : 2^{ème} groupe le plus important d'actions prévues en 2002, moins de la moitié d'entre elles ont été réalisés ou sont en cours. Ces actions faisant souvent le lien entre plusieurs communes et n'ont pas été réalisés en attente d'un choix d'aménagement ou de problèmes de domianialité.

Thème 9 : Toutes engagées, les actions de communication ont permis l'information et la sensibilisation des membres : guide de découverte de la Marne, signalétiques etc....

B - BILAN 2006 PAR MONTANTS ENGAGES

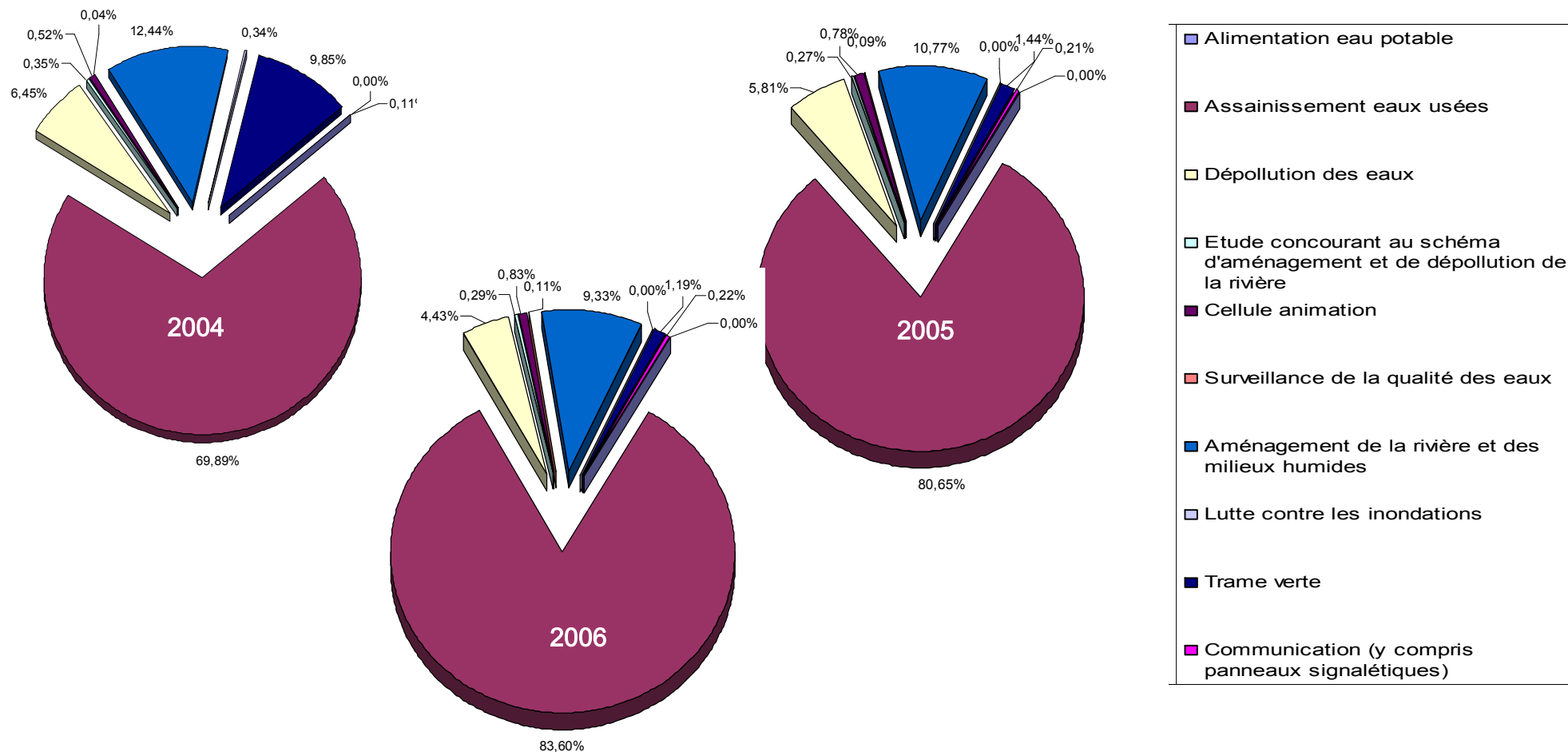
Total inscrit au contrat de bassin	Total engagé depuis 2002	Total des subventions obtenues
45 881 462 €	36 553 773,71 €	10 376 060,00 €
100%	79,7 %	28,4 %

Le contrat de bassin signé en juin 2004 est arrivé à son terme en décembre 2006, le constat en fin de contrat est le suivant (*cf. tableau ci dessus*) :

- fin 2006, **79,7%** des actions ont été entreprises pour un montant de **36 553 773,71 €**
- le montant des subventions s'est élevé à **10 376 060,00 €** soit une moyenne de **28,39%**. Lors de la signature du contrat de bassin, les financeurs s'était engagé à financer environ 36% du contrat de bassin.

Le ralentissement observé sur le nombre d'actions engagées se remarque aussi, et notamment par rapport au montant entre 2002 et 2005 avec un taux d'engagement financier pour les réseaux d'assainissement (environ 70% du montant global) de 20% par an en moyenne, mais entre 2005 et 2006 ce taux chute à 4%.

Graphique des répartitions des actions « achevées et en cours » selon le montant des opérations 2004 et fin 2006





REPERES POUR LES MEMBRES	
70 % des actions ont été réalisés soit	57 opérations
79,7% du montant inscrit en 2002 a été engagé soit	36 553 773 €
28,4% de subventions ont été versées soit	10 376 060 €

VII - BILAN POUR LE SYNDICAT MARNE VIVE


Dans le cadre de ses missions de la cellule d'animation, le Syndicat Marne Vive a réalisé un certain nombre d'études, de formation et de suivi de la rivière afin de conseiller, sensibiliser et mesurer l'impact des actions des membres.

NB : Les documents soulignés en bleu sont aujourd'hui en ligne sur le site Internet du syndicat Marne Vive, rubrique accès aux membres.

A - ETUDE ET CONSEIL




Etude générale	Description du document	Site accès réservés aux membres	Diffusion aux membres	Diffusion public ou autres acteurs (association, CG,...) ²
Bilan des études et réseaux de suivi de la qualité de la Marne  (3,3 Mo)	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des données disponibles et des réseaux existants en 2003 - Identification de tous les partenaires potentiels - Instauration, si besoin en était, de nouvelles stations de suivi - Mise en place d'un réseau de suivi efficace et complet de la qualité hydro-écologique de la Marne. 	OUI	NON	NON
Bilan et perspectives pour les membres du syndicat Marne Vive  (500 Ko)	<ul style="list-style-type: none"> - Analyses des documents de planification et d'avancement disponibles en 2006 - Bilan des actions engagées par les membres du Syndicat et mise en perspective avec les orientations et travaux prévus par le CG94 et le SIAAP sur la boucle de la Marne - Evaluation des évolutions récentes des différentes réglementations européennes et françaises et un impact sur les objectifs et la programmation des actions du Syndicat - Révision des priorités d'actions, de nouvelles études, de nouveaux indicateurs de suivi. 	OUI	OUI	NON

² En dehors de la diffusion aux financeurs

Charte d'aménagement des berges	Description du document	Site accès réservés aux membres	Diffusion aux membres	Diffusion public ou autres acteurs (association, CG,...) ²
Proposition d'aménagement des berges de l'île Fanac à Joinville  (540 Ko)	Rapport du projet de confortement des berges du l'île Fanac côté grand bras en incluant des aménagements en génie végétal.	OUI	OUI	NON

Constitution d'une base documentaire consultable au syndicat :

- Guide de protections des berges de cours d'eau en techniques végétales par Bernard Lachat
- Guide méthodologique de restauration et d'aménagement de berges sur les voies navigables d'Île-de-France et fiches des techniques végétales (source VNF)
- Circulaire environnementale applicable pour la protection des berges (source VNF)

Charte des bonnes pratiques phytosanitaires	Description du document	Site accès réservés aux membres	Diffusion aux membres	Diffusion public ou autres acteurs (association, CG,...) ²
Synthèse phytosanitaire 2003 2004  (1,2 Mo)	Diagnostic des pratiques phytosanitaires dont le but est de connaître les méthodes de tous les services concernés (espaces verts, cimetières, voiries,...) et identifier les points à améliorer	OUI	OUI	NON
Synthèse phytosanitaire  (720 Ko)	Synthèse en 9 pages du diagnostic précédent	OUI	OUI	NON
Suivi 2005-2006  (1,5 Mo)	Diagnostic global du suivi par commune, de la mise en place des bonnes pratiques phytosanitaires	OUI	OUI	NON



Constitution d'une base documentaire consultable au syndicat :


- Rennes Zéro phyto, Documents relatifs au groupe Phyt'Eaux propres,
- Information sur l'opération Phyt'Eaux Cités des producteurs d'eau,
- Guide des alternatives au désherbage chimique,
- Diagnostic par commune de la mise en place des bonnes pratiques phytosanitaires 2005-2006,...





B - FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS

Depuis 2002, 232 personnes ont pu participer aux formations organisées par le Syndicat Marne Vive pour l'aménagement et l'entretien des berges, les bonnes pratiques phytosanitaires, la maîtrise des eaux pluviales et l'hydrologie urbaine.




En plus, de ces formations, le Syndicat Marne Vive a mis en œuvre, avec le CNFPT petite couronne, des formations relatives à l'hydrologie urbaine, les aménagements de berges, et les aspects juridiques des cours d'eau qui ont rassemblé plus de 30 techniciens et cadres des collectivités territoriales en 2006 et reconduites en 2007.






Charte d'aménagement des berges	Description du document	Site accès réservés aux membres	Diffusion aux membres	Diffusion public ou autres acteurs (association, CG,...)²
Formation et visite pour l'aménagement des berges 20 et 21 avril 2005  (15,5 Mo)	Cahier technique : - Généralités sur le fonctionnement des cours d'eau et sur les différents types d'aménagements de berges (avantages/ inconvénients) - Visite des berges végétalisées d'Epinay-sur-Seine	OUI	OUI	NON
Formation et visites pour l'aménagement de berges en génie végétal sur la Marne aval – 8 juin 2006  (8,5 Mo)	Cahier technique : - 6 sites visités- 5 types d'aménagements décrits (échec, réussite, avantages, inconvénients)	OUI	OUI	OUI

Charte d'assainissement et de l'hydrologie urbaine	Description du document	Site accès réservés aux membres	Diffusion aux membres	Diffusion public ou autres acteurs (association, CG,...)²
Formation et sensibilisation à l'hydrologie urbaine et visites d'ouvrages d'assainissement intégrés aux espaces verts  (17,2 Mo)	Cahier technique : - 10 ouvrages et aménagements visités en Seine-Saint-Denis pour l'intégration de la maîtrise des eaux pluviales dans les aménagements urbains et notamment les espaces verts	OUI	OUI	NON

Chartes des bonnes pratiques phytosanitaires	Description du document	Site accès réservés aux membres	Diffusion aux membres	Diffusion public ou autres acteurs (association, CG,...) ²
Echanges autour de la charte relative aux bonnes pratiques phytosanitaires 27-01-2004  (155 Ko) et le 10-02-2004  (185 Ko)	Comptes rendus et présentations de la réglementation (pdf 6,6 Mo), hygiène et sécurité (pdf 1,4 Mo), lutte alternative (pdf 1,8 Mo), équipement de protection individuelle (pdf 930 Ko), le local de stockage (pdf 749 Ko), le transport des pesticides (pdf 418 Ko), diagnostic et identification des zones à désherber (pdf 3,4 Mo)	OUI	OUI	NON
Echanges autour de la charte relative aux bonnes pratiques phytosanitaires 29-03-2005  (155 Ko)	Restitution des actions menées par la FREDON Île de France pour le Syndicat Marne Vive 2003-2004 et échange sur le projet de charte Marne Vive relative aux bonnes pratiques phytosanitaires.	OUI	OUI	NON
Echanges autour de la charte relative aux bonnes pratiques phytosanitaires 29-06-2006  (550 Ko)	Restitution du suivi 2004-2006 mené par la FREDON Île-de-France pour le Syndicat Marne Vive, présentation du groupe préfectoral Phyt'eaux propres, et informations diverses	OUI	OUI	NON

C - SUIVI DES IMPACTS

Suivi des paramètres biologiques de la Marne	Description du document	Site accès réservés aux membres	Diffusion aux membres	Diffusion public ou autres acteurs (association, CG,...) ²
Campagne 2004  (3,5 Mo)	Suivi hydrobiologique et piscicole de la Marne entre Gournay et Charenton en 2004. Relevés de terrain, analyses et interprétations par l'utilisation des indices IPR , IQF , IBGA .	OUI	OUI	NON
Campagne 2005  (6,5 Mo)	Suivi hydrobiologique et piscicole de la Marne entre Gournay et Charenton en 2005. Relevés de terrain, analyses et interprétations par l'utilisation des indices IPR , IQF , IBGA .	OUI	OUI	NON
Campagne 2006  (7,1 Mo)	Suivi de la qualité de la Marne entre Gournay et Charenton en 2006. Relevés de terrain, analyses et interprétations par l'utilisation des indices IPR , IQF , IBMR , IBD , IBGA .	OUI	OUI	NON
<p><u>Constitution d'une base documentaire consultable au syndicat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport du suivi piscicole du Conseil Supérieur de la Pêche 2002 à 2005 pour le SIAAP - Suivi des paramètres physico-chimique 1971 - 2006 (source SNS) - Statistiques interannuelles 2003-2005 paramètres physico-chimiques, hydrobiologiques et piscicoles sur la Marne en Île-de-France (source SNS) 				

Observatoire annuel de la Marne	Description du document	Site accès réservés aux membres	Diffusion aux membres	Diffusion public ou autres acteurs (association, CG,...) ²
Bulletins mensuels de l'observatoire de novembre 2001 à 2006 	Page recto-verso : - Mesures analyses et interprétations des principaux indices physico-chimique et biologique mensuellement - Actualité autour de la Marne -	OUI	OUI	OUI
Rapport technique 2004  (3,7 Mo) Synthèse de l'observatoire 2004  (1 Mo)	Analyses et interprétations spatiales, annuelles et interannuelles des différents paramètres collectés et mesurés le long de la Marne. Synthèse du rapport en 4 pages	OUI	OUI	OUI
Rapport technique 2005  (2 Mo) Synthèse de l'observatoire 2005  (1,7 Mo)	Analyses et interprétations spatiales, annuelles et interannuelles des différents paramètres collectés et mesurés le long de la Marne. Synthèse du rapport en 4 pages	OUI	OUI	OUI

REPERES – BILAN POUR LE SYNDICAT

- Formation et sensibilisation de 232 cadres et techniciens
- 20 documents produits (études, cahiers techniques, compte-rendu, rapport, suivi,...) mis en ligne sur le site Internet
- 72 bulletins mensuels élaborés pour l'observatoire Marne Vive (depuis 2001 à 2006)
- 81 % des actions réalisés soit 14 opérations
- 111,5% du montant inscrit en 2002 engagé soit 539 215 €
- 46,5% de subventions versées soit 224 661 €
- 4 opérations de sensibilisation du grand public

POURSUITE DU CONTRAT DE BASSIN PAR UN NOUVEL OUTIL

Lors du comité syndical du 6 février 2006, les membres ont délibéré afin que des démarches nécessaires soient engagées pour préparer un nouvel outil de contractualisation, permettant au Syndicat d'atteindre son objectif statutaire et d'apporter le meilleur soutien technique et financier aux projets des membres, en veillant à la cohérence des actions dans le sous bassin Marne Vive et dans le bassin versant Marne Aval.

Il est apparu indispensable de poursuivre l'inscription des actions des membres et du syndicat dans un cadre contractuel adapté aux nouvelles échéances, aux orientations de la DCE ainsi qu'au 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Ce nouvel outil de contractualisation est un **contrat global** à signer avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ; les engagements avec la Région Île-de-France nécessitant une autre forme de contractualisation (en cours de définition).

A - LE CONTRAT GLOBAL

Ce contrat s'applique à un territoire ou à un thème donné, pour un projet dont les résultats sont quantifiés.

La phase de préparation d'un contrat, qui inclut l'élaboration de l'état des lieux et la programmation des actions liées à l'objectif retenu, est fondamentale. L'Agence de l'Eau se réserve le droit de ne pas conclure un contrat à l'issue de cette phase.

Le contrat global confère un rang de priorité élevée pour les opérations qui y sont inscrites, les projets doivent, pour être éligibles, faire la preuve de l'efficacité des mesures qu'ils comprennent au regard de l'atteinte des objectifs du 9^{ème} programme.

Extrait du 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

« *Tout contrat global pour l'eau, territorial ou thématique, satisfait les 7 principes communs suivants :*

- 1. un périmètre le plus pertinent possible par rapport aux limites des unités hydrographiques cohérentes ;*
- 2. des engagements et des obligations claires de chaque partenaire avec un objectif quantifié de résultats, soit en terme d'impact sur le milieu, soit en terme de pollution traitée ;*
- 3. un comité de pilotage constitué au moins des signataires avec un nombre minimal de réunions annuelles ;*
- 4. une cellule d'animation individualisée pour chaque contrat, soit par affectation de personnel existant non subventionné par l'Agence, soit par créations spécifiques d'emplois dédiés et aidés ;*
- 5. un état initial des lieux (diagnostic) préalable à la contractualisation, un suivi et des bilans annuels sur la base d'indicateurs explicitement définis dans le contrat, gérés par la cellule d'animation et validés en comité de pilotage et un bilan ;*
- 6. une clause de révision ou d'arrêt du contrat en lien avec les bilans intermédiaires, au moins à mi contrat,*
- 7. un programme d'actions sur le milieu aquatique sous forme de travaux d'entretien, de restauration ou d'aménagement des milieux aquatiques pour atteindre le bon état écologique de ces milieux. »*

B - PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2007

Cette politique contractuelle renforcée offrira à l'Agence de l'Eau et à son (ou ses) co-contractant(s) une visibilité sur un projet, **l'Agence s'engageant à apporter un financement régulier et prioritaire, et les maîtres d'ouvrage** à conduire les actions prévues selon leur importance pour l'atteinte des résultats visés. (Tableau des actions prévisionnelles ci-joint)

CONCLUSION

Grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Île-de-France, le Syndicat Marne Vive a pu :

- ⇒ Inciter les collectivités à agir en faveur de la rivière et coordonner les études, les formations et les actions des membres
- ⇒ Favoriser le recours à des techniques adaptées à l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité
- ⇒ Travailler à l'échelle du bassin versant dépassant le territoire Marne Vive
- ⇒ Analyser et suivre les enjeux des grands projets (SDRIF, SDAGE,...)
- ⇒ Évaluer et suivre la qualité hydrologique de la rivière
- ⇒ Sensibiliser le grand public